

Municipalité de Louga
ONU – HABITAT

5043
Institut Africain de Gestion
Urbaine (IAGU)

Groupe d'Appui au Développement Local (GADEL)

AGENDA 21 LOCAL

GESTION DES DECHETS SOLIDES

**PROJET D'AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE : ENLEVEMENT
DES ORDURES MENAGERES AU NIVEAU DU
QUARTIER MONTAGNE – LOUGA
(PACA VIE)**

Juillet 2003

LISTE DES ABREVIATIONS

AGETIP	Agence d'Exécution des travaux d'intérêt Public
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
GADEL	Groupe d'Appui au Développement Local
IAGU	Institut Africain de Gestion Urbaine
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU - HABITAT	Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains
PEUL	Projet d'Environnement Urbain de Louga
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ZDD	Zone de dépôt
ZIP	Zone d'intervention prioritaire

I. NATURE DE LA STRUCTURE REQUERANTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21 local, la commune de Louga sollicite un appui du PNUD/LIFE pour l'exécution d'un projet d'amélioration du cadre de vie : enlèvement des ordures ménagères au niveau du quartier de Montagne. La commune compte s'appuyer sur le GADEL (Groupe d'Appui au Développement Local), une association de développement logée au niveau du quartier avec à son actif une grande capacité de mobilisation sociale ainsi qu'une expérience dans la conduite d'actions d'assainissement et d'amélioration de l'environnement urbain.

II. NATURE DU PROJET : Enlèvement des ordures ménagères au niveau du quartier Montagne à Louga

Le projet vise l'amélioration du cadre de vie des populations du quartier Montagne. Il s'agira d'organiser la collecte des ordures ménagères au niveau même des concessions, de les trier, de les transporter en décharge.

Trois (03) zones d'intervention prioritaires (ZIP) sont définies. La zone de dépôt sera identifiée par la commune par rapport au plan d'ensemble du quartier.

La fréquence de passage pour le ramassage des ordures est de trois fois dans la semaine au niveau de chaque ZIP. Cette option de rotation contribuera à coup sûr à réduire considérablement les dépôts anarchiques d'ordures observées un peu partout à travers les rues du quartier.

Le programme opérationnel du projet se résume ainsi :

- 1- Conscientisation des populations du quartier sur la nécessité de leur implication dans le processus de gestion durable de leur environnement
- 2- Organisation de la collecte, du tri, du stockage, du transport des déchets produits dans le ressort territorial du quartier Montagne.
- 3- Formation du personnel chargé de la collecte, du ramassage, du tri des déchets

Les activités d'animation et de sensibilisation constituent la base du programme. Elles sont les éléments essentiels. Le travail ne peut débuter sans un préalable d'animations et de sensibilisation auprès des populations cibles. Une fois le projet accepté, les populations cibles seront informées et participeront à la définition des modalités d'exécution.

L'animation et la sensibilisation vont accompagner le projet durant toute sa phase de mise en œuvre.

Elles seront organisées sous formes de causeries mensuelles dans les zones d'intervention prioritaires (ZIP) de manière participative avec les mères de familles et les associations du quartier. Les techniciens de santé (service d'hygiène) seront également impliqués. Ils vont accompagner les relais formés à cet effet.

Les Thèmes de sensibilisation et d'animation et/ou la formation seront axés entre autres sur :

- la nécessité de balayer
- le conditionnement des ordures dans les récipients mis à leur disposition
- le triage primaire des ordures
- les déchets à ressources
- relation entre nuisance, maladie et insalubrité

La formation concerne les relais des ZIP et une commission chargée de l'environnement et de l'assainissement sera installée dans le quartier..

La formation participe à la pérennisation de l'activité. Les personnes formées seront appelées à démultiplier les connaissances acquises au niveau du quartier.

Le Groupe d'Appui au Développement Local (GADEL), facilitera la gestion du projet par :

- L'utilisation du potentiel de ressources humaines disponibles
- La mise en place d'un comité de gestion
- La supervision des activités.

La coordination et l'exécution des opérations se feront avec toutes les couches de la population du quartier.

Un comité de suivi et d'évaluation sera mis en place. Il est composé de la Commune, du PNUD/LIFE, du GADEL, du service d'hygiène et des populations.

La durée de la première phase du projet est estimée à un an avant son extension aux autres zones du quartier.

A la fin du projet, l'estimation de la contribution des populations est estimée entre 90 à 95%.

III. OBJECTIFS DU PROJET

Objectif Général

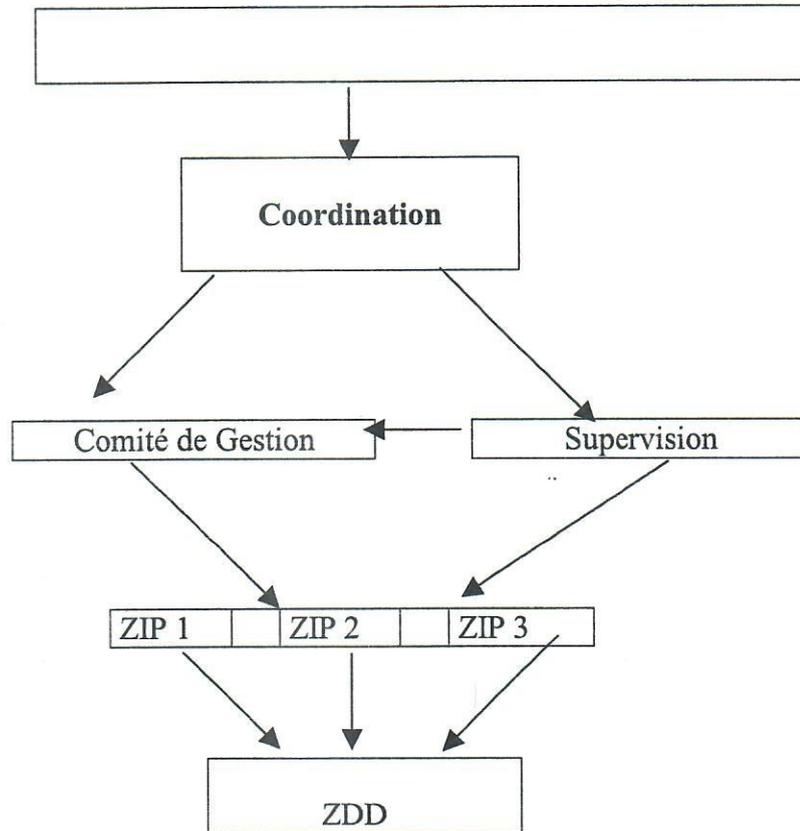
Améliorer le cadre de vie des populations du quartier Montagne par une gestion durable des déchets solides

Le projet vise à apporter une réponse communautaire pour l'amélioration du cadre de vie des populations par une contribution à l'atténuation des risques sanitaires et environnementaux et à l'apport de moyens d'existence durables pour la communauté.

Objectifs spécifiques

- 1- Conscientiser les populations du quartier sur la nécessité de leur implication dans le processus de gestion durable de leur environnement
- 2- Organiser la collecte et le ramassage des ordures ménagères au niveau de Montagne
- 3- Organiser des sessions d'animation et de sensibilisation des populations sur les risques liés aux déchets
- 4- Former des responsables chargés de la collecte, de l'évacuation et du traitement des ordures ménagères.

IV. ORGANIGRAMME



ZIP = Zone d'intervention prioritaire

ZDD = Zone de dépôt

Comité de Gestion : il est composé du personnel de collecte, des responsables des ZIP et du Secrétariat administratif et financier

Supervision : il y a, entre autres, un responsable du volet assainissement qui est un technicien en assainissement, des agents d'hygiène et des personnes du quartier qui seront formées.

Coordination : le responsable de la commission chargée de l'environnement assure la coordination

V. CONTEXTE

L'environnement et le cadre de vie des communes répondent de la crise de croissance des écosystèmes urbains des capitales régionales du Sénégal.

Les problèmes et risques environnementaux n'ont pas tardé à se poser avec la forte poussée démographique et le développement rapide des différents secteurs d'activités. Ils se résument ainsi :

- dégradation du cadre de vie des populations
- dépôts anarchiques d'ordures ménagères sujets à des nuisances pour les populations

Au niveau de la Commune de Louga, le projet PEUL (voir encadré n°1) n'étant plus de mise, la gestion des ordures devient hypothétique. Cette situation est d'autant plus complexe avec l'avènement de la loi 96-07 du 23 mars 1996 portant le transfert de compétences dans la gestion de l'environnement aux régions, aux communes et communautés rurales.

Encadré 1 : L'initiative PEUL à Louga

La ville de Louga a eu la chance d'être le lieu d'une expérience remarquable.

Le projet PEUL à caractère scientifique et expérimental s'est d'abord déroulé de 1987 à 1989 en vue d'un nouveau système de collecte, récupération et valorisation agricole et forestière des déchets ménagers. Ce programme encadré par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) de France, a coûté 66 millions de Fcfa (50 de la coopération française, 11 du Ministère Sénégalais de l'Environnement, 5 du BRGM)

Ce programme a abouti en 1991 au démarrage d'un projet à l'échelle de la ville : le projet PEUL (Projet d'Environnement Urbain de Louga) assisté par la Banque Africaine de Développement pour un montant de 150 millions. Ce projet consiste-en :

- Le transport des ordures au moyen de 17 calèches d'une capacité de 500 kg tractées par des chevaux, à partir de 20 dépôts de transit maçonnés dispersés dans les quartiers
- Le compostage lent de la fraction organique après tri à l'aide de 04 trommels
- L'utilisation du compost pour l'exploitation de 60 ha de maraîchage, la création d'une ceinture verte forestière de 24 km de long sur 100 m de large (pour protéger la ville contre les vents de sable) et de 120 Km de plantations d'alignement pour l'embellissement de la ville.

Initialement, un groupement d'intérêt économique composé de 120 membres devait assurer le ramassage des ordures ménagères à partir des dépôts secondaires, leur tri, leur compostage et pratiquer la culture maraîchère sur un périmètre irrigué de 15 hectares.

Extrait de : "Gestion des déchets solides en Afrique : aspects institutionnels et financiers" TA Thu Thuy, juin 1995

Cependant, la société civile se révèle ces dernières années comme un acteur important comme le laisse entrevoir les réponses communautaires pour l'amélioration du cadre de vie dans les domaines de la gestion des déchets solides et de l'éducation.

La gestion des ordures ménagères dans la commune de Louga fait intervenir trois acteurs que sont l'Etat, la municipalité et la population.

L'Etat sénégalais intervient dans la gestion des ordures ménagères de Louga à travers sa politique environnementale contenue dans le code de l'environnement qui fait obligation à toute personne qui produit ou détient des déchets d'en assurer elle-même l'élimination ou le recyclage ou de les faire éliminer ou recycler auprès des installations agréées par le Ministère.

Cette intervention s'inscrit dans un cadre logique en référence à la loi 96-07 du 23 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales en matière de gestion de l'environnement. Sa protection et l'amélioration des ressources qu'il offre à la vie humaine sont d'intérêt général et résultent d'une politique nationale dont la définition et l'application incombent à l'Etat, aux collectivités locales et aux citoyens ».

Globalement, tous les aspects du projet incluent les priorités nationales pour la gestion de l'environnement ainsi que les stratégies et plans d'actions de la commune en matière de gestion des déchets solides qui constitue un réel casse tête.

En effet, selon l'AGETIP, la commune de Louga met en décharge 128,3 tonnes de déchets solides par jour avec 50% de matières organiques. Environ 70% du volume est ramassé et le reste alimente les dépôts sauvages disséminés à travers les quartiers dans les espaces libres, créant de nombreux désagréments à la population.

L'organisation du ramassage et du nettoyage se heurte à des problèmes liés à la vétusté, à la dégradation du matériel de collecte de la municipalité et aussi au désengagement des acteurs à la base.

L'organisation du ramassage et de la collecte qui se faisait naguère au moins trois fois par jour connaît de sérieuses perturbations dans la totalité des quartiers de la ville de Louga, et particulièrement à Montagne.

Situé vers l'extrême Est du périmètre communal, le quartier Montagne est un des deux plus anciens quartiers de la ville créée sous la domination coloniale entre 1894 et 1910. Il s'étend sur une vaste plaine sableuse faiblement accidentée dont l'altitude varie entre 30 et 40 mètres. Le quartier s'est considérablement élargi suite aux extensions consécutives aux installations massives des populations. Aujourd'hui, le quartier Montagne est un grand ensemble composé de Montagne Nord et Montagne Sud et les « Santhianes », agglomérations formées spontanément avec les flux migratoires des villages environnants résultant de la dégradation des conditions climatiques qui ont occasionné des années de sécheresses successives.

Le recensement général de la population et de l'habitat de 1988 atteste que le quartier Montagne comptait 911 concessions, 1041 ménages pour une population de 9944 âmes (4807 hommes et 5137 femmes).

Si on se réfère au taux d'accroissement de la population de Louga qui est de 3,2%, nous comprendrons aisément que la population ait fortement augmenté durant ces dix dernières années.

Cette évolution démographique entraînera de profondes mutations et une plus grande pression sur les services et les biens publics.

Les besoins en espaces correspondant à l'évolution spatiale des populations augmentent alors considérablement.

L'ensemble de ces contraintes se traduit dès lors en risques environnementaux au niveau du quartier et dans les ménages ou les différents déchets produits ne sont pas toujours gérés conformément aux recommandations du code de l'environnement.

Dès lors, les risques sanitaires se posent avec acuité avec les nombreuses maladies qui en découlent (paludisme, diarrhées, maladies de la peau) et pouvant compromettre toutes les activités économiques et sociales d'une population.

La gestion des déchets dans cet ordre d'idées préoccupe les autorités communales. Plusieurs acteurs y sont impliqués à cet effet avec une dynamique d'interventions disparates.

C'est dans ce contexte que le processus **Agenda 21** (processus de Planification Participative) de la ville de Louga, initié par la commune en partenariat avec le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU - HABITAT) et l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU), a élaboré des plans d'actions pour une meilleure gestion des déchets solides. C'est pourquoi ce projet vise à organiser la filière de la collecte, l'évacuation et dans l'avenir le traitement des ordures au niveau du quartier Montagne.

Ce projet permettra, par la même occasion de lutter contre le chômage des jeunes du quartier.

VI. RESULTATS ANTICIPES DU PROJET

- Amélioration du cadre de vie des populations.
- Le tri et le conditionnement des ordures se feront dans un premier temps dans les maisons
- Ramassage des ordures avec un matériel adapté
- Evacuation des ordures ménagères
- Eradication des cas de nuisance liés aux déchets
- Renforcement des capacités des populations du quartier en matière de gestion des déchets.
- Pérennisation de la démarche

VII. FINANCEMENT ET RECOUVREMENT

- Financement sollicité auprès d'éventuels bailleurs de fonds étrangers et des partenaires au développement locaux.

- Recouvrement à partir des contributions des populations (estimées à la phase 1 du projet à 3 300 000 F / an. = 30% des ménages = 275 x 1000 f / m x 12 mois.)

VIII. BENEFICIAIRES ET ACTIONS

- La Commune et les Populations du quartier Montagne bénéficieront de ce projet
- Les bénéficiaires s'acquitteront d'une contribution mensuelle
- Participation aux activités du projet par le tri des ordures en dépôt temporaire
- Participation aux causeries de sensibilisation.

IX. DECOMPOSITION DES COUTS

➤ Coûts estimatifs du Projet (Fcfa)

N°	Rubriques	Commune Louga	GADEL	PNUD LIFE	Total
1.	Etudes du milieu	300 000	200 000		500 000
2.	Matériel d'exploitation			1 594 500	1 594 500
3.	Fonctionnement	500 000	475 000		975 000
4.	Charges récurrentes			2 575 000	2 575 000
5.	Personnel (salaire)			3 660 000	3 660 000
6.	Formation / sensibilisation			1 150 000	1 150 000
7.	Evaluation	60 000	49090	100 000	209 090
	TOTAL	860 000	724 090	9 079 500	10 663 590

Coûts estimatifs du Projet (dollars \$)

N°	Rubriques	Commune Louga	GADEL	PNUD LIFE	Total
1.	Etudes du milieu	429	286		714
2.	Matériel d'exploitation			2278	2278
3.	Fonctionnement	715	679		1393
4.	Charges récurrentes			3679	3679
5.	Personnel (salaire)			5229	5229
6.	Formation / sensibilisation			1643	1643
7.	Evaluation	86	71	143	299
	TOTAL	1230	1036	12 975	15 235

X. BUDGET EXPLICATIF POUR L'AN 1 DU PROJET (Fcfa)

RUBRIQUES	QUTTE	Prix Unitaire	Total Partiel	Montant Total
1. Matériel d'exploitation				
➤ Poubelles	275	5000	1 375 000	
➤ Sac	275	100	27 500	
➤ Fourches	03	2500	7 500	
➤ Râteau	03	2500	7 500	
➤ Pelle	03	3000	9 000	
➤ Botte (paire)	06	8500	51 000	
➤ Gants (paire)	06	6000	36 000	
➤ Cache-nez	150	500	75 000	
➤ Coupe-coupe	03	2000	6 000	
				1 594 500
2. Charges récurrentes				
➤ Chevaux	03	175 000	525 000	
➤ Charrettes à caisse basculante	03	150 000	450 000	
➤ Frais vétérinaires	Forfait	-	220 000	
➤ Alimentation des chevaux	Forfait	-	1 500 000	
				2 695 000
3. Charges de personnel				
➤ Salaire coordinateur	12 mois	40 000	480 000	
➤ Salaire superviseur	12 mois	45 000	540 000	
➤ Salaire responsable ZIP (3x15000)	12 mois	45 000	540 000	
➤ Salaires collecteurs (3 x 25 000)	12 mois	75 000	900 000	
➤ Salaires charretiers (3 x 30 000)	12 mois	90 000	1 080 000	
				3 540 000
3. Divers	Forfait		975 000	975 000
4. Formation – Animation – Sensibilisation				1 150 000
➤ Séminaire de formation (3jours)	6 jours	150 000	900 000	
➤ Animation (causerie niveau ZIP)	Forfait	-	250 000	
5. Etudes de Milieu	Forfait	-	500 000	500 000
6. Evaluation	Forfait	-	209 090	209 090
Coût global du projet				10 663 590

XI. CHRONOGRAMME D'ACTIVITES

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Activités												
A/ Etudes du milieu												
1- Mise à jours des données												
2- Recensement des bénéficiaires potentiels												
3- Identification des ZIP												
B- Animation /Sensibilisation												
1- Identification des animateurs												
2- Animation et sensibilisation sur le terrain												
C/ Matériel de collecte												
1-Acquisitions du matériel de collecte (poubelles, gants, bottes, cache-nez, etc.												
2- Achat des chevaux												
3- Construction des charrettes												
4- Installation des poubelles et signature des protocoles d'accord avec les ménages												
D/ Personnel chargé de la collecte												
1- Recrutement du personnel												
2- Signature des protocoles d'accord avec le personnel												
E/ Formation												
1- 1 ^{ère} phase Formation des responsables de la collecte et des responsables des ZIP												
2- Deuxième phase formation												
F/ Collecte												
1- Démarrage de la collecte												
2- Période de collecte												